Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Restaurant, veuillez visiter :
bprestaurant.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2010

BREVET PROFESSIONNEL RESTAURANT

Sous épreuve : U30 Gestion appliquée

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

Le candidat doit répondre sur le sujet qui sera rendu dans son intégralité et agrafé dans une feuille de copie d'examen, modèle Éducation Nationale, sous la bande d'anonymat.

Aucun document autorisé.

Matériel autorisé :
Calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans dispositif de communication externe (circulaire n°99-186 du 19/11/99).

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

VOTRE SITUATION :

Vous effectuez votre apprentissage au sein du restaurant " LE CENTRAL".
La gérante, Madame Renty vous demande de travailler sur les dossiers suivants.

Restaurant " LE CENTRAL"

10, rue de la Barge
03300 CUSSET
04 70 31 50 71
SARL au capital de 15000 €
RCS B Vichy 235419005
Restaurant de type " cuisine traditionnelle"

DOSSIER 1 – Déclaration de TVA	**11 points**
DOSSIER 2 – Gestion des stocks	**9 points**
DOSSIER 3 – Politique des Prix : Principes d'Omnes	**12 points**
DOSSIER 4 – Législation du travail	**8 points**

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

DOSSIER 1 : DÉCLARATION DE TVA

Pour le mois de juin 2009 votre responsable a enregistré les opérations suivantes :

Ventes en restaurant :

- à **19,6 %** : **1 800 € TTC**
- à **5,5 %** : **2 000 € TTC**

Ventes traiteur :

- à **5,5 %** : **900 € HT**

Achats de matières premières : **1 300 € TTC**. Le taux de TVA est de **5,5 %**
Achats d'immobilisations : **600 € HT**. Le taux TVA est de **19,6 %**

Travail à faire :

1) Compléter l'**annexe 1**, en arrondissant les résultats à l'euro le plus proche.

2) Compléter la déclaration de TVA en **annexe 2** qui sera envoyée au Trésor Public.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

Annexe 1

TVA collectée sur ventes			
	Hors taxes	TVA	TTC
Ventes restaurant à 19,6 %			
Ventes restaurant à 5.5 %			
Ventes traiteur à 5,5 %			
TOTAL			

TVA déductible sur achats			
	Hors taxes	TVA	TTC
Achats de matières premières 5.5 %			
Achats immobilisations 19.6 %			
TOTAL			

TVA Collectée	
TVA déductible sur immobilisations	
TVA déductible sur autres biens et services	
Crédit de TVA précédent	
TVA à payer * ou **Crédit de TVA *** *(rayer la mention inutile)	

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéréen

Annexe 2

@ internet - DGI

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite 0010 ☐

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01 Ventes, prestations de services			04 Exportations hors CE	0032	
02 Autres opérations imposables	0981		05 Autres opérations non imposables	0033	
03 Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....)	0031		06 Livraisons intracommunautaires	0034	
3A Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030		6A Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029	
3B Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040		07 Achats en franchise	0037	
3C Régularisations ..... (Important : cf. notice)	0036		7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
			7B Régularisations ..... (Important : cf. notice)	0039	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08 Taux normal 19,6 %	0206		
09 Taux réduit 5,5 %	0105		
9B			
Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5 %	0201		
11 Taux réduit 2,1 %	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Ancien taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15 TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.	16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)		
	17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035	
	18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038	

TVA DÉDUCTIBLE		
19 Biens constituant des immobilisations	0703	
20 Autres biens et services	0702	
21 Autre TVA à déduire	0059	
(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice] .....)		
22 Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	3001	
23 *Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %* ____ %	24 **Total TVA déductible (lignes 19 à 22)**	

CRÉDIT			TAXE À PAYER		
25 Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16)	0705		28 TVA nette due (ligne 16 – ligne 24)		
26 Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
27 Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26)	8003		30 Sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	9989	
(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)			31 Sommes à ajouter, exprimées en euros, y compris acompte congés	9999	
Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.			32 **Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31)** *(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)*		

Les dispositions des articles 26 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scérén

DOSSIER 2 : LA GESTION DES STOCKS

Le maître d'hôtel vous demande de suivre l'évolution de la fiche de stock du vin : "Monthelie 1er cru 2005 rouge" pour le mois de juin 2010.

5 juin : **Bon de sortie** n°1 de **8** unités.
8 juin : **Bon de sortie** n°2 de **6** unités.
12 juin : **Facture** n°1 de **14** unités à **15,50** € pièce.
15 juin : **Bon de sortie** n°3 de **7** unités.
20 juin : **Bon de sortie** n°4 de **8** unités.
22 juin : **Facture** n°2 de **15** unités à **15,80** € pièce.
25 juin : **Bon de sortie** n°5 de **6** unités.
28 juin : **Bon de sortie** n°6 de **9** unités.

TRAVAIL À FAIRE : Valoriser le stock du vin "Monthelie" par la méthode du **CMUP après chaque entrée (annexe 3)**.

Expliquer les calculs des CMUP sous la fiche de stock (Compléter le tableau en arrondissant 2 chiffres après la virgule).

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

Annexe 3

FICHE DE STOCK

Produit : Méthode :

Dates	Libellés	ENTRÉES			SORTIES			STOCKS		
		Quantité	P U	Montant	Quantité	P U	Montant	Quantité	P U	Montant
1/06	SI	20	15,00	300,00				20	15,00	300,00

CMUP 1 =

CMUP 2 =

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

DOSSIER 3 : LES PRINCIPES D'OMNES

La carte des viandes du restaurant le « **Central** » vous est présentée ci-dessous.
Compléter cette carte (**annexe 4**) et vérifier les 4 principes d'Omnes (**annexe 5**).

Annexe 4

PLATS proposés	PRIX DE VENTE	VENTES RÉALISÉES	CHIFFRE D'AFFAIRES
Carré de cerf rôti	16,50	202	
Émincés de canard aux cèpes	16,50	155	
Tournedos au foie gras	19,00	325	
Agneau de pays rôti	13,00	312	
Noisette de porc aux girolles	16,50	377	
Confit de canard aux pommes	15,50	148	
TOTAUX			

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

Annexe 5

VÉRIFICATION DES QUATRE PRINCIPES D'OMNES

Premier principe : Ouverture de la gamme (Arrondir à 2 décimales)

Calcul :

Commentaire :

Deuxième principe : Dispersion des prix (Arrondir à 2 décimales)

Calcul :

Commentaire :

Troisième principe : Indice réponse-prix (Arrondir à 2 décimales)

Calcul du prix moyen demandé :

Calcul du prix moyen offert :

Calcul du rapport demande / offre :

Commentaire :

Quatrième principe : Promotion du plat du jour
Le chef a choisi la noisette de porc aux girolles.

Commentaire :

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scérén

DOSSIER 4 : LÉGISLATION

Contrat de travail

1) Citer trois types de contrat de travail à durée déterminée :

-
-
-

2) Quelles sont les conséquences pour le salarié et l'employeur d'une rupture du contrat pendant la période d'essai?

Incidents de travail

1) Quelle est la conséquence d'une faute lourde :

2) Le salarié conteste cette faute. Quel sera le tribunal compétent pour juger cette affaire ?

Organismes sociaux

1) Que signifie le sigle **URSSAF** ?

Congés payés

1) A combien de jours ouvrables de congés a droit un salarié qui a réalisé un mois de travail effectif ?

2) Quelle est la période de référence pour le calcul des congés payés ?

3) Vous êtes embauché depuis le 15 août 2009 au restaurant " Le Central".
A combien de jours de congés payés aurez- vous droit en 2010 ? Expliquez votre calcul ?

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Scéren

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.